

MAISON COMMUNE

« Votre nouveau bulletin municipal »

Numéro 1
2020



Avosnes vu du ciel



Pataud vu du ciel



Barain depuis le chemin n°26

SOMMAIRE :

- Page 2
- Editorial – le mot du Maire**
- Page 3
- Le nouveau CM**
- Page 4
- Avosnes et Barain – D'hier et d'aujourd'hui**
- Page 6
- Bien vivre ensemble**
- Page 7
- Le tri sélectif**
- Page 8
- Les coordonnées utiles**
- Page 9
- Nos professionnels**
- Page 10
- Notre campagne par nos enfants**
- Page 12
- Nos paysages – Randonnons !**
- Page 14
- Quelques chiffres – jeux – coloriages**
- Page 16
- Retour sur les journées du patrimoine**



EDITORIAL

Le mot du Maire

2

Chères habitantes,
Chers habitants,

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Enfant du pays et agriculteur sur notre commune au hameau de Barain, je suis en couple et père de deux petites filles de 4 et 7 ans.

Je tenais à vous remercier de la confiance que vous avez témoignée à l'équipe municipale lors de l'élection du 15 mars 2020. Sachez que nous avons à cœur de travailler avec cohésion et dynamisme pour l'intérêt de notre commune.

A pied d'œuvre depuis le 23 mai 2020 dernier, nous avons déjà délibéré sur un grand nombre de dossiers durant les 4 premiers conseils municipaux. Les plus marquants sont :

- La modification de l'installation de la réserve à incendie en Pataud : elle sera enterrée pour une meilleure intégration environnementale ;
- La réfection d'un mur de soutènement en pierres rue clerc ;
- Le nouvel aménagement des locaux de la Mairie et l'installation d'une armoire forte ignifugée ;
- L'aménagement du jardin du souvenir du cimetière d'Avosnes ;
- L'adoption d'un plan d'aménagement forestier sur 20 ans en partenariat avec l'O.N.F. pour une gestion durable de nos bois communaux ;

D'autres projets sont en cours notamment le blasonnement de notre commune et une restructuration de notre cœur de village.

Concernant l'eau potable et malgré l'urgence du contexte, une solution plus pérenne et d'envergure a été étudiée en partenariat avec le SESAM 21, syndicat désormais titulaire de la compétence, pour que vous ne soyez plus incommodés par des problèmes de qualité d'eau. En effet, une gestion plus collective de nos ressources en eau permettra d'ouvrir de meilleures perspectives à notre territoire.

Nous portons également une attention particulière à nos routes et chemins que nous entretiendrons et nous sommes également attachés à une meilleure signalisation et signalétique. Pour votre sécurité, des zones à 30 km/h ont été définies lors du dernier conseil municipal du 28 août 2020, les travaux seront réalisés prochainement.

Durant cet automne, nous aurons le plaisir de lancer la création d'un comité des fêtes sous forme associative (loi 1901). A cette occasion, je me permets de solliciter celles et ceux qui seraient intéressés pour fonder dans l'intérêt général ce nouvel organisme. Nous reviendrons vers vous prochainement lors d'une communication pour faire acte de candidature.

Enfin, j'ai une pensée particulière pour le conseil sortant et notamment M. Patrick GUIMONT qui a dû assurer l'intérim durant le confinement provoqué par la crise sanitaire liée au COVID 19. Merci.

En vous souhaitant une bonne lecture de ce premier et nouveau bulletin municipal: MAISON COMMUNE,

Prenez soin de vous et de vos proches en cette période si particulière,

A bientôt,

ADRIEN MÉNÉTRIER
Maire d'Avosnes

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Une nouvelle équipe municipale unie
pour rassembler les compétences
et fédérer les énergies au service de notre territoire

3



Des femmes et des hommes de toutes générations, motivés et enthousiastes, apolitiques, décidés à travailler tous ensemble dans l'intérêt général d'Avosnes, Barain et Pataud :

1- **Adrien MENETRIER**, 38 ans, exploitant agricole,
Maire, délégué à la CCOM Terres d'Auxois et au SESAM 21, membre de la commission Développement Durable de la CCOM, correspondant auprès de l'école de Villy-en-Auxois ;

2- **Adrien THUBET**, 25 ans, exploitant agricole,
Adjoint au Maire, délégué chargé de l'agent technique, correspondant Défense, membre des commissions Travaux, Environnement et Bois/Forêt ;

3- **Bertrand GUILLOT**, 44 ans, inspecteur des Finances publiques,
Conseiller délégué à la communication et au soutien administratif et juridique, membre de la commission Environnement de la CCOM, délégué auprès de Territoires Numériques, membre des commissions Finances, Communication, Travaux et Environnement ;

4- **Noëlle CASTELLA-GEOFFROY**, 67 ans, retraitée,
Conseillère municipale, déléguée auprès du SICECO, membre de la commission de contrôle des listes électorales, membre des commissions Communication et Travaux ;

5- **Bastien GARDEZ**, 39 ans, assistant éducation,
Conseiller municipal ;

6- **Sylvie MENETRIER**, 55 ans, directrice d'EHPAD,
Conseillère municipale, membre des commissions Finances, Communication, Travaux et Environnement ;

7- **Gérard RENARD**, 52 ans, chauffeur indépendant,
Conseiller municipal, membre de la commission Bois/Forêt ;

AVOSNES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

La rue de l'Eglise



La place

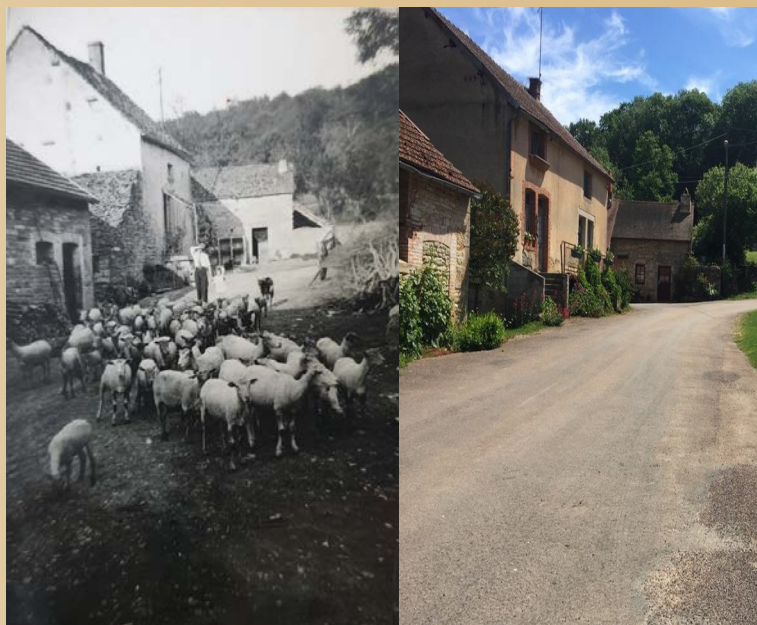


La rue Trigot

Le Conseil municipal remercie les habitants pour les cartes postales et les photos anciennes prêtées à l'occasion de cette rétrospective.

BARAIN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

La Chapelle



La rue de la Creuse



Si vous aussi vous possédez de tels clichés, n'hésitez pas à nous les confier pour une prochaine édition !



BIEN VIVRE ENSEMBLE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

6

« *La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui...* »

article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

1- Je respecte le règlement de collecte institué par la CC Terres d'Auxois et je pratique le tri sélectif de mes déchets. Ainsi lorsque j'utilise les points d'apport volontaires, je ne laisse rien en dehors des containers ou sur la voie publique (voir notre encart page 7).

J'attends le jour de la collecte pour sortir mon bac et je le ramasse dès que possible. Je ne le laisse pas sur la voie publique.

2- Je respecte la propreté des espaces publics et je veille à nettoyer rapidement en cas de salissure accidentelle.

Je n'abandonne pas dans la rue ou sur mon terrain privé des épaves de véhicules de toute nature. Je transferts mes épaves dans un centre de véhicules hors d'usage (loi n°2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique – art L541-21-4 du Code de l'environnement).

Mon terrain n'est pas une décharge et je fais en sorte que les encombrants et déchets de toute nature soient acheminés dans des centres de collectes appropriés (art L541-3 du Code de l'environnement).

3- J'évite de pratiquer des activités bruyantes le dimanche et les jours fériés malgré la tolérance de 10h à 12h.

Je m'arrange pour le faire : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h (arrêté préfectoral n°99-242 du 16/06/1999)

Plus généralement, je fais preuve de bon sens et je communique cordialement avec mes voisins.

4- Je m'assure de mes obligations déclaratives, de mes limites et du respect des alignements auprès de la Mairie avant de commencer tout type de travaux répondant aux règles d'urbanisme.

5- J'élague mes arbres et arbustes qui dépassent sur le domaine public et chez les voisins.

Je veille à ce que mes arbres ne perturbent pas le réseau électrique et téléphonique.

Je composte, broie et/ou dépose mes déchets verts à la déchetterie, je ne les brûle pas (arrêté préfectoral n°17-550 du 10/08/2017).

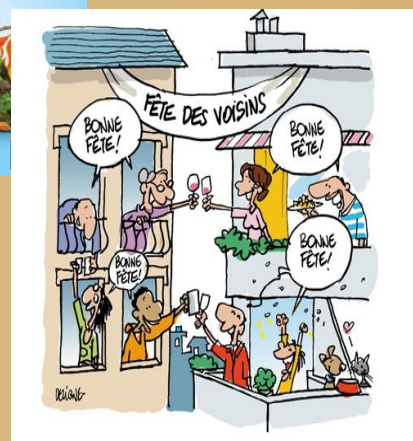
6- Je suis professionnel de l'agriculture : je prends garde à ne pas salir démesurément les voies publiques.

Je suis promeneur : je respecte les cultures... celles-ci ne doivent pas être traversées, ni à pied, ni à cheval, ni en VTT, ni en quad, pour ne pas abîmer les plantations.

7- Je tiens mon animal en laisse. Je ne le laisse pas divaguer.

Je ne le laisse pas faire ses besoins n'importe où, ou je ramasse ses déjections.

Je m'assure que mon compagnon n'est pas une nuisance sonore pour mes voisins. L'enfermement n'est pas une solution. Les colliers anti-aboiements de nouvelle génération respectent la santé et les droits de l'animal.





LE TRI SELECTIF

RAPPEL DES REGLES

Est-ce normal de retrouver régulièrement des ordures ménagères et autres déchets aux pieds du point de tri sélectif?

Peut-on accepter qu'une minorité de personnes considèrent que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas ?

Les dépôts sauvages (ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts) sont, dans l'esprit, intolérables, et dans les faits, illégaux.

Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et d'occasionner d'éventuels accidents (envols, pollution).

Le nettoyage des dépôts sauvages a également des conséquences financières qui peuvent impacter les impôts locaux et les redevances.

Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention de 5ème classe tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal (jusqu'à 1 500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets).

Les bons gestes sont faciles ! Respectons nous les uns les autres et soyons solidaires !



Pour recycler il faut trier
Points d'apport volontaire
Ce que l'on peut mettre :

BRIQUES ALIMENTAIRES
Bien vidées de leur contenu

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
Bien vidées de leur contenu



LES CARTONNETTES
Les gros cartons sont à déposer à la déchèterie

BOITES DE CONSERVE, DE BOISSON, BARQUETTES ALUMINIUM ET AEROSOLS
Bien vidées de leur contenu



LES INDÉSIRABLES

à mettre dans votre poubelle traditionnelle



à apporter à la déchèterie





COORDONNEES UTILES

8

Samu : 15
Police : 17
Pompiers : 18
SOS Violences conjugales : 39 19
Toutes urgences (numéro européen) : 112
Centre Antipoison (Nancy) : 03 83 32 36 36
Pharmacie de garde : serveur vocal 3915

Sans abris : 115
Enfants maltraités : 119
Enfants disparus : 116 000

Gendarmerie (Vitteaux) : 03 80 33 95 95

Mairie d'Avosnes
9 rue de l'Hôpital
21350 AVOSNES
Tél : 03 80 33 32 28
courriel : avosnes.mairie@orange.fr
ouverture au public : le jeudi de 14h30 à 17h30

CC Terres d'Auxois
3 place de la gare
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
Tél : 03 80 97 26 65
courriel : contact@ccterres-auxois.fr
site : www.ccterres-auxois.fr
ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

SESAM 21 - Syndicat des Eaux et de Services
Auxois-Morvan
5 rue du 8 mai
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
Tél : 03 71 95 00 01
Urgence réseau d'eau : 0977 401 123
courriel : administration@sesam21.fr
site : www.sesam21.fr

ENEDIS Urgence coupure réseau :
Tél : 0972 675 021

ORANGE Dommages sur réseau (chute d'arbres, câbles arrachés/détendus, poteaux cassés, etc):
<https://dommages-reseaux.orange.fr>

Bureau de Poste de Vitteaux
20 rue Edmé Millot
21350 VITTEAUX
ouverture au public : du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 09h à 12h

Déchetterie de Vitteaux
3 rue de l'Hautot
21350 VITTEAUX
Horaires d'hiver octobre à mars :
les lundi et mercredi de 14h30 à 17h
le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Horaires d'été avril à septembre :
les lundi et mercredi de 14h30 à 18h
le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Sous-préfecture de Montbard
25 rue Champfleury
21500 MONTBARD
Tél : 03 45 43 80 50
site : www.cote-dor.gouv.fr
ouverture au public : du lundi au jeudi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 et le vendredi de 8h45 à 13h30

Cabinets Infirmiers et soins à domicile :
Vitteaux : 03 80 49 60 64
St-Thibault : 06 47 83 57 15
Somberton : 03 80 33 36 93

Assistante Sociale (Espace solidarité du Conseil
Départemental de la Côte-d'Or) : 03 80 63 35 61

ADMR (Vitteaux) : 03 80 49 69 80

Drogues Info Service : 0800 23 13 13

Sida Info Service : 0800 840 800

COVID-19 Info Service : 0800 130 000
www.gouvernement.fr/info-coronavirus





NOS PROFESSIONNELS*

9

* issus des données publiques au 01/10/2020

Nos exploitants agricoles et éleveurs :

Entreprise Jean-Luc BOYER
siret 411 687 007 00012

LE VERGER DE L'ABEILLE
Entreprise Agnès de CHARENTENAY
siret 326 278 546 00048
www.vergerdelabeille.com



EARL CHAROLAIS DE LA COLLINE
siret 539 920 306 00013
et Entreprise Bruno MOUSSERON
siret 421 650 896 00010

Entreprise Philibert FOUARD
siret 353 138 951 00010

Entreprise Dominique MARCHAL
RANCH DES BOUCHOTS
siret 510 777 220 00029

GAEC MENETRIER PARIZOT
siret 518 786 538 00018

Entreprise Gilles MOUSSERON
siret 420 641 441 00019

Entreprise Adrien THUBET
siret 840 282 941 00011

Nos activités artistiques et créatives :

ENTOMOCURIOSITES
Entreprise Bertrand GUILLOT
siret 819 539 495 00013
www.entomocuriosites.com



Notre restauration à emporter :

EMILOU PIZZA
Entreprise Laurent CROCE
siret 828 183 020 00019
14 rue de la Roche à Avosnes
Vente ambulante de pizzas de 17h30 à 21h30 :
mercredi à Braux
jeudi à Villy-en-Auxois
vendredi à Avosnes
lundi et samedi à Vitteaux



Nos professions libérales :

Entreprise Sylvie MENETRIER
siren 453 603 144
Hameau de Barain
Médiatrice familiale D.E.

Nos commerçants et artisans :

SARL MD AMENAGEMENT
siret 851 324 848 00015
rue Clerc à Avosnes
création et entretien d'aménagements paysagers et
petits terrassements

SARL MORIN CHAUFFAGE
siret 808 997 035 00015
rue Clerc à Avosnes
plombier - chauffagiste

SASU MORIN IMMO
siret 849 720 016 00013
rue Clerc à Avosnes
nettoyage de bâtiments

Entreprise Gérard RENARD
siret 513 829 556 00010
5 rue de la Gogot à Avosnes
autres commerces de détail sur éventaies et marchés

Nos acteurs du tourisme :

Entreprise Ludwig DAGOREAU
VELOVITAMINE
siret 524 233 566 00040
4 rue Clerc à Avosnes
www.velovitamine.fr



Nos gîtes :

SARL LA BARINOISE
siret 485 128 383 00018
Hameau de Barain
www.labarinoise.fr

Gîte LE CAMPAGNARD
Entreprise Monique SILVESTRE
siret 419 001 854 00019
5 rue Trigot à Avosnes
www.gites-de-france.com/fr/bourgogne-franche-comte/cote-dor/le-campagnard-21g2108

Gîte LA CAPUCINE
Entreprise Jocelyne SEIGNOT
siret 844 039 248 00019
8 rue de la Creuse à Barain
www.gites-de-france.com/fr/bourgogne-franche-comte/cote-dor/la-capucine-21g2105



NOS ENFANTS DESSINENT LEUR CAMPAGNE !



FLORINE MÉNÉTRIER – 4 ans



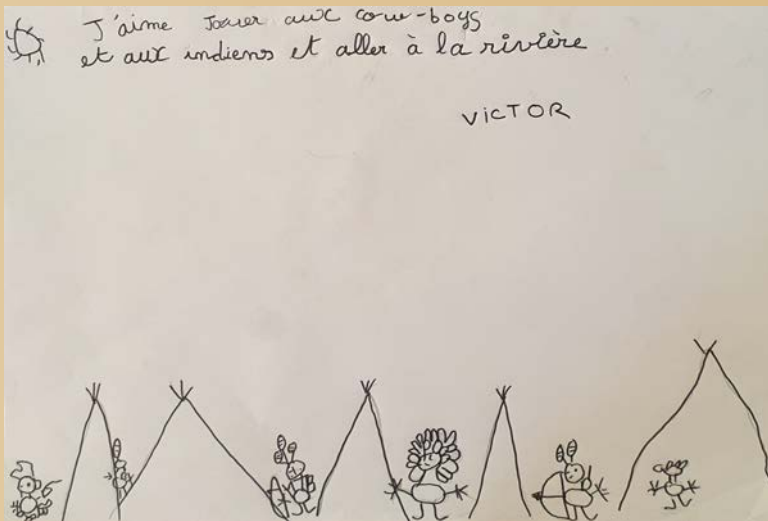
JULES BOISSON – 3 ans 1/2



ALIZÉE MÉNÉTRIER – 7 ans

Le Conseil municipal remercie vivement tous les enfants pour cette première participation sur le thème suivant : « Aimes-tu la campagne d'Avosnes et pourquoi ? ».

NOS ENFANTS DESSINENT LEUR CAMPAGNE !



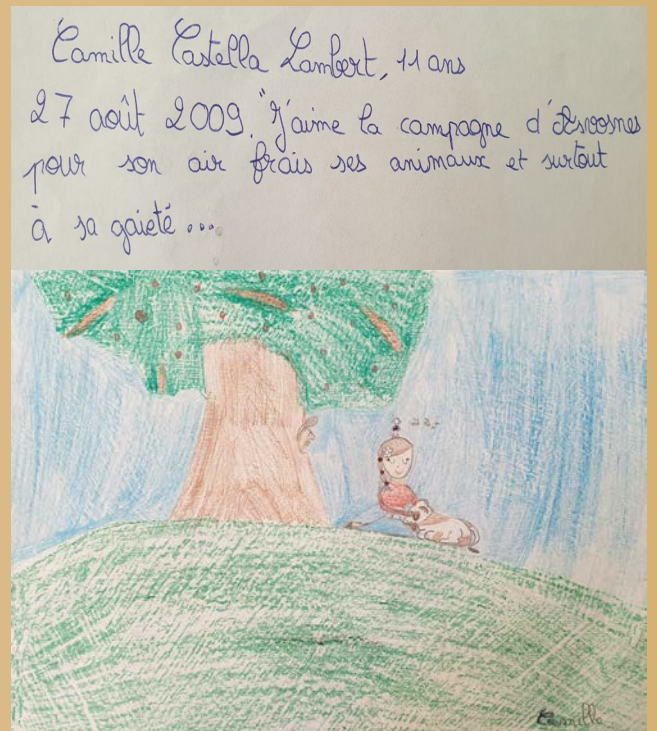
VICTOR BOISSON – 7 ans

Les artistes en herbe ont fait preuve de beaucoup d'imagination : couleurs, collages et textes sont au rendez-vous !

A bientôt dans le prochain numéro...



LOUISON CROCE – 14 ans

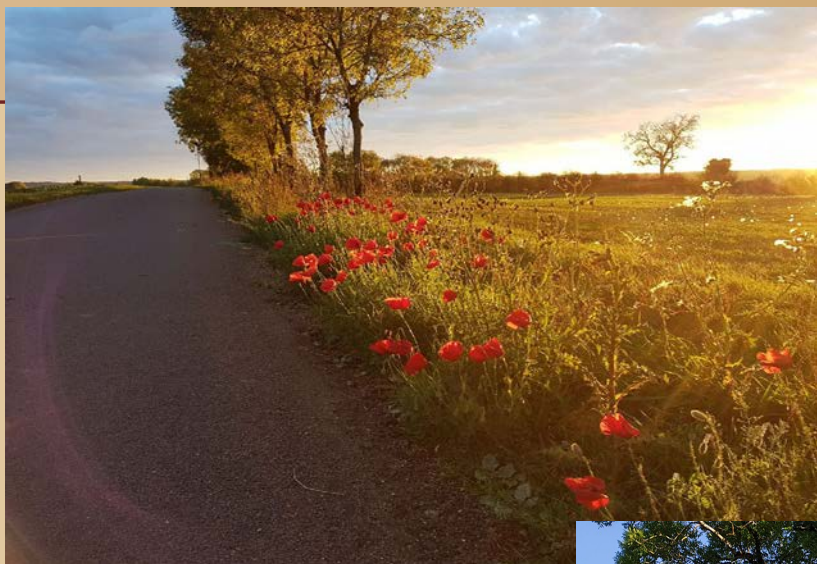


CAMILLE CASTELLA-LAMBERT – 11 ans

NOS PAYSAGES

INVITENT A LA PROMENADE !

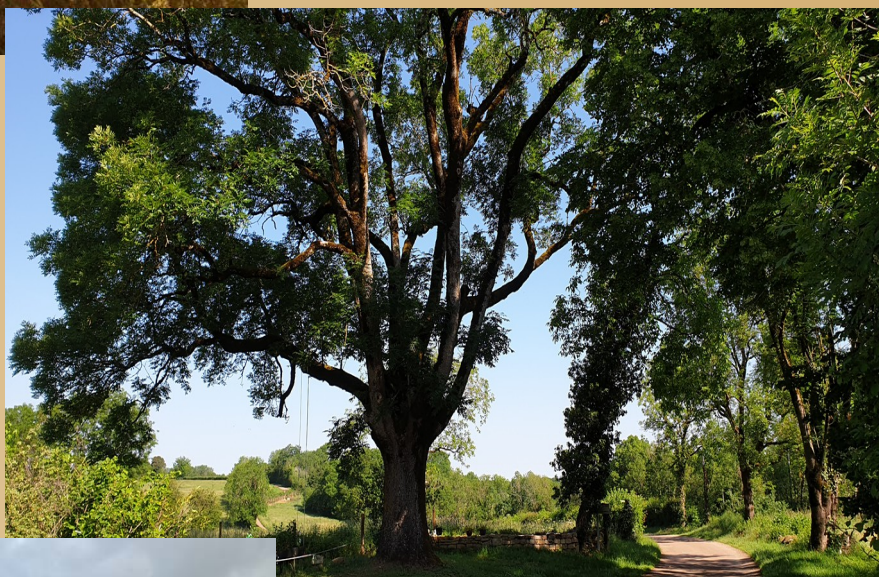
12



Notre campagne est belle et en toute saison !

Des routes et sentiers fleuris, des chemins ombragés, aux portes de l'Auxois, les paysages de bocage de la vallée de l'Ozerain sont un cadre idéal pour randonner en famille ou entre amis.

Des levers de soleil haut en couleur, des arbres remarquables vous accompagneront durant vos promenades jusqu'à découvrir des monuments uniques, des lavoirs et chapelles ou tout simplement de belles orchidées sauvages sur les talus préservés de notre campagne...



Orchis bouc et orchis des marais

RANDONNONS !



Essor des Vallées de l'Auxois « EVA » est une association, basée à Villy-en-Auxois et fondée en 1996. Elle a pour but de faire découvrir les vallées de l'Auxois à travers des activités de découvertes et d'échanges.

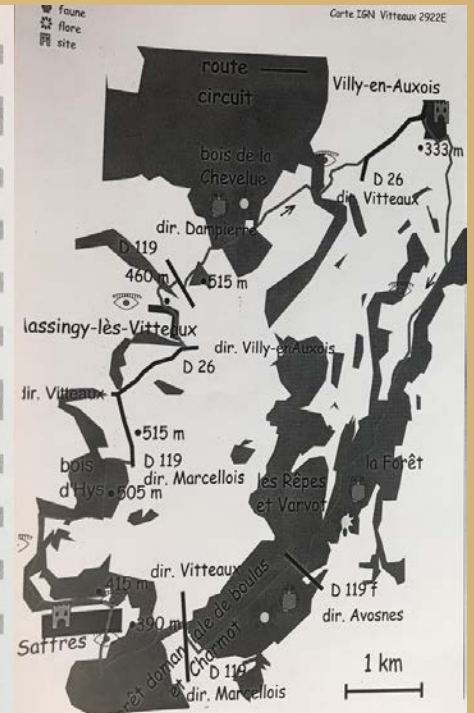
Le guide EVA est disponible notamment à l'office du tourisme de Vitteaux. Ce sont au total 9 circuits pédestres, VTT ou équestres balisés. Les n°2 et 8 passent par Avosnes.

Pour exemple voici le sentier n°2 EVAsions « par les roches de Saffres »

<http://www.evauxois.org>

Départ du pâtis de Villy-en-Auxois

- 1 Prendre la direction du terrain de tennis
- 2 Prendre à gauche à la sortie
- 3 Tourner à droite. Suivre la route goudronnée.
- 3 Traverser la forêt en empruntant le chemin ONF
- 4 Tourner à droite à la bifurcation (1,5 km)
- 5 Tourner à gauche aux 2 croisements suivants
- 6 Emprunter à droite la D119f sur 150 m
- 7 Prendre à gauche le chemin forestier
- 8 Tourner à droite sur la D119 à la sortie de la forêt
- 9 Emprunter à droite la route goudronnée
- 10 Tourner à gauche à 50 m
- 11 Descendre à droite, pente raide, vers Saffres
- 12 Monter à droite la route goudronnée
- 13 Prendre à gauche le « chemin des roches ».
- 13 Le longer sur 1 km. Au sommet suivre la lisière du bois
- 14 Prendre le 2^e sentier à gauche pour traverser le bois
- 15 Tourner à droite la route goudronnée à la 2^e chicane
- 16 Emprunter à gauche la D119
- 17 Prendre à droite au stop la D26
- 18 Prendre à gauche en direction de Massingy
- 19 Traverser par la droite une partie du village
- 20 Monter à droite vers le plateau
- 21 Tourner à droite à la D119
- À 150 m tourner à gauche vers la ferme.
- 22 Continuer tout droit. À la route goudronnée, descendre vers Villy-en-Auxois



Une flore insoupçonnée et de belles rencontres comme avec ces chevaux de trait de l'Auxois (aux robes baie et rouanne), cette mante religieuse (originale du bassin méditerranéen et désormais observée régulièrement dans l'Auxois) ou encore ce rare papillon Machaon (espèce protégée)

Avosnes en chiffres :

Superficie : 11,54 km²

Situation géographique :

Latitude 47°21'56" Nord –

Longitude 4°38'32" Est

Altitude : min 368 m / max 552 m

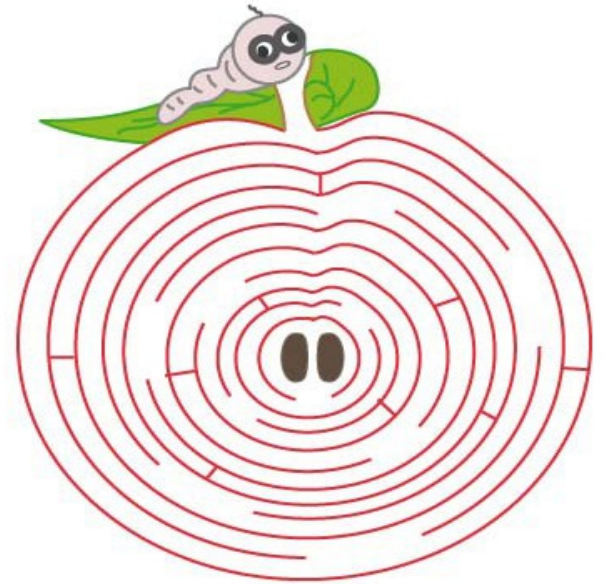
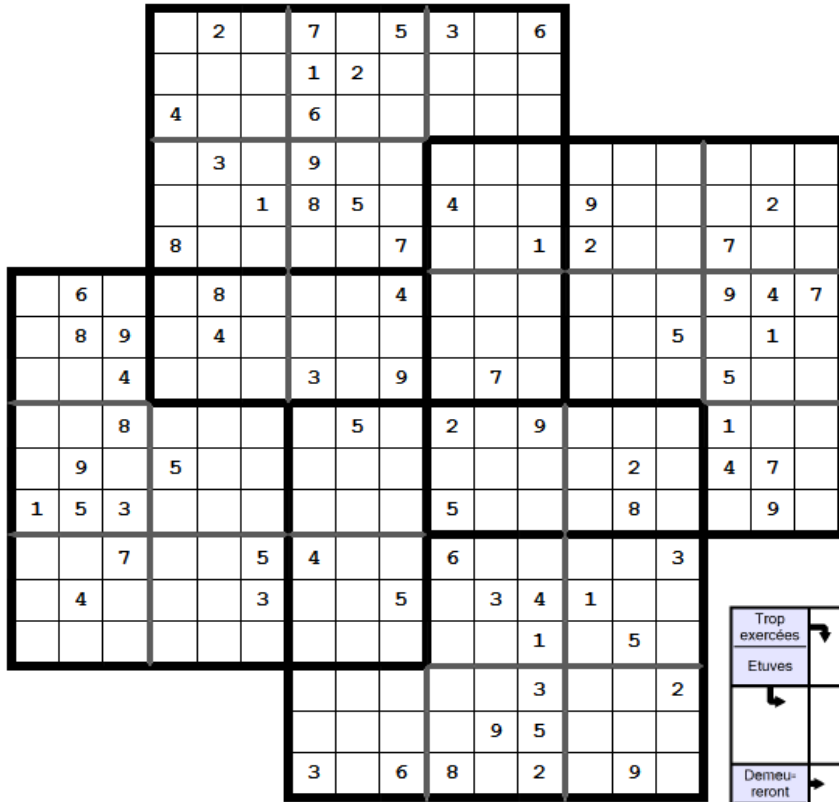
Population : 95 habitants (en nette progression depuis 2007)

Densité : 8,23 hab/km²

JEUX

Samouraï, labyrinthe, chiffres, mots fléchés, 7 erreurs

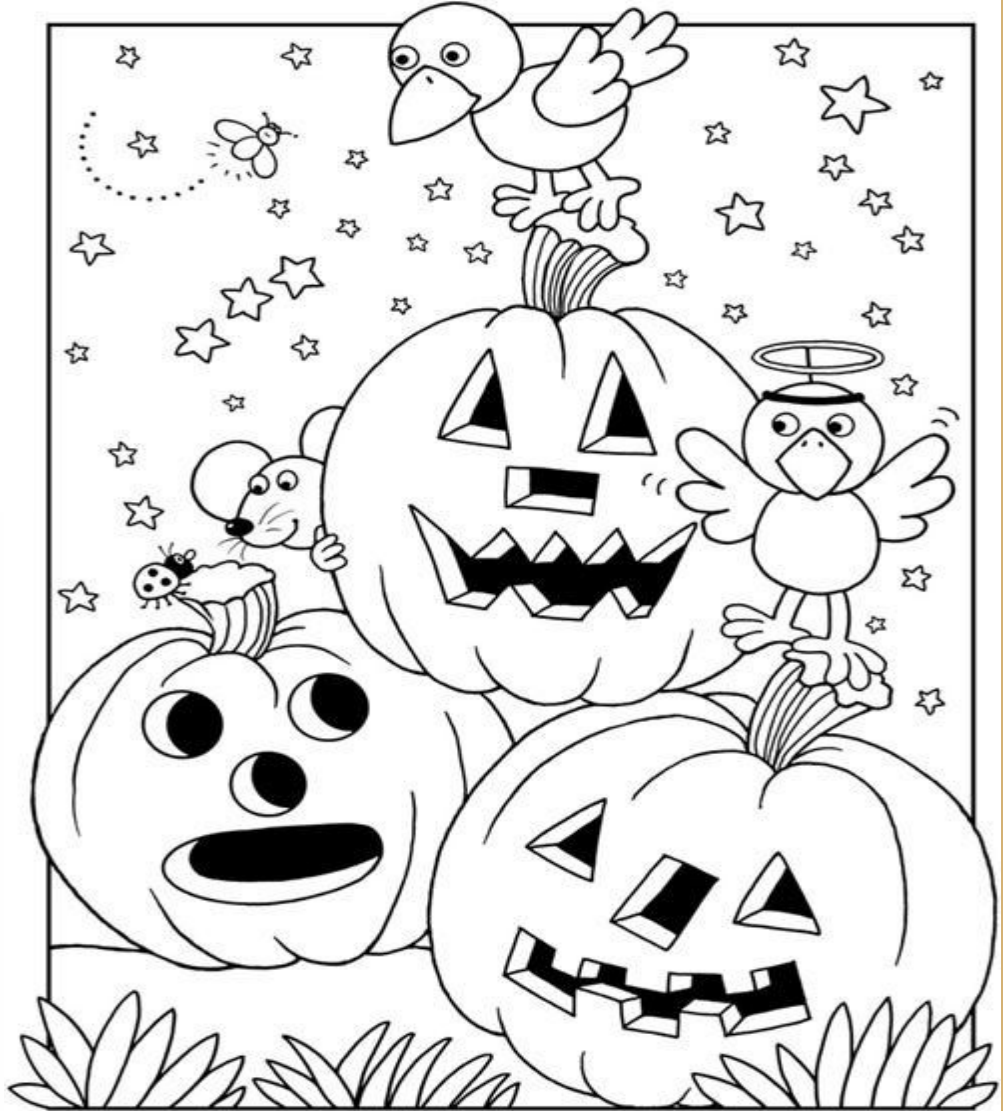
14



$$\begin{aligned}
 & \text{Envelope} + \text{Envelope} + \text{Envelope} = 45 \\
 & \text{Banana} + \text{Banana} + \text{Envelope} = 23 \\
 & \text{Banana} + \text{Clock} + \text{Clock} = 10 \\
 & \text{Clock} + \text{Banana} + \text{Banana} \times \text{Envelope} = ?
 \end{aligned}$$

Trop exercées	Fleur	Métier	Cotoie	Armée
Etuves	Equivoque	Petite monnaie	Perroquet	Au verso
Demeureront				
Plante		Voyou		Sommets
		Possessif		
Métal		Unité	Stupide	
Superposer			Port du Japon	
			Irradiée	
Voie		Attention		Déchiffrerait
Catégorie				
		Prénom		
Commune de Finlande		Alcool	Ville engloutie	
Charge			En matière de	
		Rivière française		Petite terre
		Sélection		
Commune française		Confection-nai		
Souhaitée		Rayonnement		
				Pronom personnel
Petit orgue				

COLORIAGES



Л	З	Е	В	И	Н	Е	Т	Е
Д	Е	З	І	В	Е	Е	І	Г
У	Н	Е	Т	І	З	В	І	
У	Н	Е	Е	С	І	Е	В	
І	І	С	І	Н	І	З		
В	А	С	Е	Н	О	Е	Г	
В	Н	І	З	О	І	Т		
Е	Т	А	Г	Е	В	І	З	
Н	Д	З	Т	З	О	Т		
З	Е	Н	Е	С	А	І	Д	
В	Е	З	Т	Е	В	О	І	
У	Т	О	С	Г	А	В	Е	
З	В	Е	А	О				

LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2020

16



Les 19 et 20 septembre derniers, l'église Ste Croix et la chapelle de Barain étaient ouvertes au public. Pour cette occasion, l'église avait retrouvé ses décors oubliés (chandelières, pique-cierges et statues remisés depuis plusieurs années). En outre, pour la première fois, la tour du château était exceptionnellement ouverte. Un grand merci à Agnès et Paul de Charentenay. Chaque année, les visiteurs sont de plus en plus nombreux et plus particulièrement le dimanche après-midi. L'estimation se monte à une cinquantaine de personnes pour chaque site.



Escalier classé et charpente de la toiture en ardoises de la tour ronde du château



Chapelle de Barain au décor en stuc polychrome datant de la restauration du XVIIIème siècle ordonnée par Marie de Bretagne.



Nef, autels secondaires et coeur de l'église Ste Croix dont la tour du clocher fut construite sur les fondations de la chapelle de l'ancienne léproserie d'Avosnes du XIIème siècle

